



Forestiers-sapeurs

Depuis près de 50 ans, le Département de l'Hérault préserve et met en valeur ses espaces naturels, notamment au travers de son action en matière de protection des forêts contre le risque incendie. Les forestiers-sapeurs du Département ont une mission vitale dans tous les massifs héraultais. L'enjeu : entretenir les forêts pour limiter, voire éviter, la propagation des feux en facilitant l'intervention des sapeurs-pompiers, en cas d'incendie.

La forêt, ça s'entretient !

Les forestiers-sapeurs œuvrent à l'**entretien** et à la **préservation** des **200 000 hectares de garrigues, bois et forêts** du département de l'Hérault.

Débroussaillage, élagage, nettoyage... les **105 forestiers-sapeurs** répartis en **15 groupes de 6 à 8 forestiers-sapeurs territorialisés** sont à pied d'œuvre **10 mois sur 12** pour entretenir les équipements de DFCI (Défense des Forêts Contre les Incendies) répartis dans les forêts du département, soit les **17 tours de guet, 2 020 km de pistes, 231 citernes d'eau et barrières**.

Durant l'été, leur action d'appui au SDIS permet une intervention rapide et coordonnée sur les feux de forêt.



Une action 365 jours/an

Les forestiers-sapeurs assurent le **débroussaillage des bords de pistes et des Obligations Légales de Débroussaillage**, pour environ **2 300 ha de surfaces débroussaillées par an**.

Résolument tournés vers l'avenir, ils procèdent désormais aux **opérations de vérifications et contrôle des équipements DFCI** grâce à des applications smartphones développées au sein même de la collectivité, garantissant ainsi **rapidité et efficacité dans le traitement des informations** nécessaires à l'engagement de travaux de remise aux normes.



Forestiers-sapeurs et sapeurs-pompiers : Une collaboration en parfaite complémentarité, Renforcée durant l'été

Pendant 10 semaines au cours de la saison estivale, les forestiers-sapeurs sont intégrés à l'ordre d'opération départemental feux de forêt et espaces naturels (OODDFEN).

A ce titre, les **105 forestiers-sapeurs** sont déployés à travers le département pour leurs missions de surveillance et de primo intervention sur feux de forêt. 7 jours sur 7, **40 patrouilles armées** sont réparties sur **53 îlots** de surveillance identifiés dans le périmètre des **9 massifs forestiers** du Département.



Une patrouille armée est composée de 2 forestiers-sapeurs aux commandes d'un véhicule 4x4 équipé de 600 à 1300 litres d'eau et du matériel hydraulique adapté (moto pompe, tuyaux...).

L'ensemble de ce dispositif est **coordonné par liaison radio depuis le CODIS (Centre opérationnel départemental d'Incendie et de secours) de Vailhauquès**. Tous les véhicules de patrouille sont équipés de GPS embarqués. Ce matériel permet la géolocalisation des véhicules de façon rapide et de dimensionner au mieux les moyens nécessaires. Cette organisation mobile et adaptée conduit à une rapidité d'intervention ; ainsi **les forestiers-sapeurs sont primo-intervenants sur 90% des départs de feux de forêt** avec un délai d'intervention moyen de **10 minutes**, permettant de limiter l'impact des feux de forêt. Le SDIS prend ensuite le relai avec des moyens plus conséquents.

Une intervention rapide en appui aux autres services lors de catastrophes naturelles

Agile, disponible, le service DFCI Forestiers-Sapeurs est en mesure de mobiliser très vite ses forces équipées à haute technicité **en cas de catastrophes naturelles en appui aux autres services impactés du Département de l'Hérault ou aux territoires** pour assurer les mises en sécurité par des opérations de bûcheronnage, voire de nettoyage des chaussées via les outils hydrauliques.

- **Laroque (34)** : septembre 2020
- **Gard, région de Pont d'Hérault** : octobre 2020
- **Alpes maritimes, vallée de la Roya** : novembre 2020

Le brûlage dirigé : une méthode maîtrisée



Cette technique consiste en la **destruction par le feu des herbes, broussailles, litières, rémanents de coupe, branchages, bois morts, sujets d'essence forestière** ou autres, lorsqu'ils présentent de façon durable un caractère dominé et dépérissant et **dont le maintien est de nature à favoriser la propagation des incendies**.

La programmation, la coordination et la supervision de cette mission sont assurées au sein de la **Cellule Technique de Brûlage Dirigé de l'Hérault (CTBD34)**. Elle regroupe l'ensemble des partenaires de la **Défense de la Forêt Contre les Incendies** sous l'animation du SDIS34 (Service Départemental d'Incendie et de Secours).

Le service DFCI Forestiers-Sapeurs dispose d'une **quinzaine d'équippers de brûlage dirigé** dont deux chefs de chantiers ; ces derniers sont formés pour mettre en œuvre ces chantiers qui nécessitent une réelle expertise et une forte implication. Ils sont ainsi chargés du montage administratif du dossier en lien avec les propriétaires des parcelles concernées, de la préparation du terrain et des opérations de forestage qui permettront un **brûlage dans de bonnes conditions de sécurité et de la programmation du chantier et des moyens humains et matériels associés**. La réalisation de chaque chantier reste strictement conditionnée aux conditions météorologiques.

Le brûlage dirigé contribue à **favoriser la biodiversité par la réouverture des milieux et la régénération des sols** et s'inscrit comme un outil de formation sur l'approche et le comportement du feu pour les personnels mobilisés dans le dispositif estival de prévention du risque incendie de forêt.

Une formation continue pour assurer un haut niveau de performance sur le terrain

Afin de garantir un haut niveau de compétences, les forestiers-sapeurs bénéficient de diverses formations comme :

- ✓ La formation « **feux de forêt de niveau 1 forestiers-sapeurs** » (**FDF1**), mise en œuvre par nos formateurs et en lien avec nos partenaires du SDIS 34. C'est un pré-requis indispensable pour les missions de surveillance et primo intervention sur feux de forêt. Le stagiaire bénéficie, en premier lieu, d'un apport théorique sur son cadre d'intervention, les matériels et équipements individuels de protection ainsi que l'approche du feu. Et, en second lieu, de mises en situation à travers des manœuvres sur site en extérieur.
- ✓ La formation « **patrouilleur forestiers-sapeurs** » en partenariat avec l'Entente de Valabre et le SDIS 34 : nos formateurs inculquent aux stagiaires les savoirs indispensables aux missions des forestiers-sapeurs : topographie, procédures radiophoniques, procédures opérationnelles, mise en situation professionnelle...
- ✓ **D'autres formations très techniques** sont proposées comme l'abattage directionnel, le tronçonnage en milieu difficile, les qualifications de tronçonnage en site négatif avec nos équipes de grimpeurs élagueurs /cordistes : **une vraie spécificité du Département de l'Hérault !**



CHIFFRES CLÉS

- Près de 50 ans d'existence ;
- 2 020 km de pistes DFCI (Défense des forêts contre les incendies) entretenues
- 232 citernes DFCI
- 17 tours de guet
- 1 piste d'atterrissage
- 105 forestiers-sapeurs du Département débroussaillent, élaguent, entretiennent le réseau de pistes, citernes et tours de guet de la DFCI ;
- 40 patrouilles chaque été réparties sur les îlots de surveillance ;
- 3 780 km² de surface surveillée, soit 70% du département.
- 217 interventions et reconnaissances sur feux de forêt naissants pour la saison estivale 2022 avec un **délai d'intervention de 10 minutes sur nos 53 îlots de surveillance**
- Les forestiers-sapeurs sont primo-intervenants sur **90% des départs de feux.**